

# CADRE DE RÉFÉRENCE

## Évaluation et approbation des ouvrages de grammaire pour les programmes d'anglais, langue seconde

---

Enseignement secondaire - Mai 2013



**Pour tout renseignement, s'adresser à la :**

Direction des ressources didactiques  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
Aile Saint-Amable, 3<sup>e</sup> étage  
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau  
Québec (Québec) G1R 5E6  
Téléphone : 418 643-3534 ou, sans frais, 1 866 747-6626  
Courriel : bamd@mels.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté  
sur le site Web du Ministère :  
**[www.mels.gouv.qc.ca/BAMD/](http://www.mels.gouv.qc.ca/BAMD/)**

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013

ISBN 978-2-550-67820-5

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PREMIÈRE PARTIE : Renseignements généraux</b> .....	1
1. Orientations des programmes d'anglais, langue seconde, en ce qui a trait à la grammaire .....	3
2. Rôle de la grammaire dans l'enseignement et l'apprentissage.....	5
3. Conditions préalables à l'approbation des ouvrages de grammaire .....	5
4. Évaluation des ouvrages de grammaire .....	5
5. Durée d'approbation des ouvrages de grammaire .....	6
<b>DEUXIÈME PARTIE : Critères d'évaluation</b> .....	7
Aspects pédagogiques .....	9
• Premier critère .....	9
<i>L'ouvrage est conforme au contenu des programmes d'anglais, langue seconde, du Programme de formation de l'école québécoise.</i>	
• Deuxième critère .....	10
<i>L'ouvrage est conçu de manière à aider les élèves dans leurs différentes pratiques et à les soutenir dans leur compréhension de la langue.</i>	
• Troisième critère.....	12
<i>L'ouvrage est adapté aux élèves auxquels il est destiné.</i>	
Aspects linguistiques .....	13
• Premier critère .....	13
<i>L'ouvrage est adéquat sur le plan de la justesse et de la cohérence des notions linguistiques.</i>	
• Deuxième critère .....	13
<i>L'ouvrage tient compte des normes et usages actuels de la langue anglaise.</i>	



# **PREMIÈRE PARTIE**

## **Renseignements généraux**



## 1. Orientations des programmes d'anglais, langue seconde, en ce qui a trait à la grammaire

Au secondaire, l'enseignement des conventions linguistiques se fait en contexte de communication dans les programmes d'anglais, langue seconde. Cet enseignement repose sur une approche qui met en évidence la forme correcte du langage (*focus on form*), c'est-à-dire qu'on attire l'attention de l'élève sur l'intonation, la prononciation et la grammaire. Cette approche tient compte de trois dimensions : la forme, le sens et l'usage.

En classe, l'élève bénéficie d'une rétroaction spontanée, d'un enseignement proactif et de la mise en évidence des structures grammaticales. La rétroaction spontanée permet d'attirer l'attention de l'élève sur les erreurs qu'il a commises grâce à des techniques telles que l'incitation, la demande de clarification ou la rétroaction métalinguistique. L'enseignement proactif consiste à prévoir les difficultés de l'élève et à planifier l'enseignement des conventions linguistiques essentielles à l'accomplissement des tâches prescrites. Quant à la mise en évidence des structures grammaticales, elle permet à l'élève de mieux comprendre la fonction d'une structure grammaticale dans la compréhension d'un message.

Au secondaire, la grammaire comprend les structures grammaticales, l'emploi des majuscules, les règles de ponctuation et l'orthographe d'usage. Les structures grammaticales incluent les parties du discours (ex. : *les verbes, les conjonctions, les prépositions*), les types de phrases (ex. : *affirmatives, négatives, simples, complexes*), la formation des mots (ex. : *préfixes, suffixes, gérondifs*) et l'accord (ex. : *sujet-verbe, pronom-antécédent*).

L'élève qui connaît les conventions linguistiques développe sa compétence communicative puisqu'il comprend mieux les messages oraux ou écrits et formule des messages plus précis. Au primaire, il a acquis une certaine connaissance des conventions linguistiques de l'anglais, conformément à l'approche « focus on form », privilégiée au secondaire. Tout au long du secondaire, l'élève inscrit à un programme de base approfondit sa connaissance des conventions linguistiques lorsqu'il accomplit des tâches signifiantes à l'aide de différentes ressources (ex. : *les pairs, les grammaires, les listes de verbes*). Il ne tirera profit de la correction des erreurs commises par rapport à certaines conventions linguistiques que s'il a atteint un certain degré de maîtrise de la langue anglaise. À mesure qu'il progresse dans son acquisition de la langue, il déploie des efforts conscients pour utiliser les formes correctes.

L'élève inscrit à un programme enrichi s'efforce, quant à lui, d'observer les conventions linguistiques pour communiquer avec précision dans des contextes variés.

L'apprentissage des conventions linguistiques ne se fait pas nécessairement de façon linéaire. Il n'existe donc pas d'ordre prédéterminé pour leur présentation. Il se peut que certaines conventions nécessitent d'être constamment rappelées tout au long du secondaire : elles sont difficiles à acquérir, mais essentielles pour communiquer efficacement. Par conséquent, l'élève doit avoir l'occasion de mettre en pratique fréquemment les conventions linguistiques ciblées, et ce, dans des contextes signifiants et variés pour enrichir sa connaissance de la langue. Dans la détermination des conventions linguistiques à cibler et de l'attention à leur accorder, il est important de tenir compte des facteurs suivants :

- la *complexité*, à savoir que l'élève est prêt à apprendre ces conventions linguistiques compte tenu de son niveau de développement langagier;
- la *fréquence*, à savoir que l'élève aura suffisamment d'occasions de voir et d'utiliser ces conventions linguistiques au cours de la tâche;
- la *réurrence*, à savoir que ces conventions linguistiques répondent aux besoins de l'élève en matière de communication<sup>1</sup>.

---

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Programme de formation de l'école québécoise, Progression des apprentissages au secondaire, Anglais, langue seconde (programmes de base et enrichis)*, 2010.

## **2. Rôle de la grammaire dans l'enseignement et l'apprentissage**

La grammaire joue un rôle important dans l'enseignement et l'apprentissage d'une langue. En effet, l'utilisation efficace d'une langue seconde suppose la mobilisation d'un ensemble de règles touchant les divers aspects grammaticaux, qui sont présentés, explicités et exemplifiés dans les ouvrages de grammaire. C'est à ce titre que les grammaires font partie des ouvrages de référence d'usage courant sujets à l'approbation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

En classe d'anglais, langue seconde, la grammaire peut servir d'outil de référence. On la consulte en cas de doute ou d'interrogation pour vérifier l'application d'une règle particulière. Lorsqu'elle est destinée à des élèves en situation d'apprentissage, elle leur permet de trouver rapidement, tout au long de leur cheminement, une solution ou une réponse adéquate, étayée d'exemples et d'explications claires, aux problèmes qu'ils rencontrent et aux questions qu'ils se posent. Ce type d'ouvrage peut aisément suivre les élèves d'un cycle à l'autre.

## **3. Conditions préalables à l'approbation des ouvrages de grammaire**

De manière générale et compte tenu des explications qui précèdent, les ouvrages qui satisfont aux conditions suivantes peuvent être soumis à l'approbation de la ministre :

- s'ils sont structurés comme des ouvrages de référence et présentent les contenus grammaticaux de façon synthétique;
- s'ils contiennent des attestations concernant la qualité de la langue (révision linguistique) et la conformité avec le système international d'unités de même qu'avec certaines normes d'écriture (révision normative).

## **4. Évaluation des ouvrages de grammaire**

L'évaluation des ouvrages de grammaire porte sur les aspects pédagogique et linguistique. L'aspect pédagogique concerne le contenu : conformité avec les programmes; organisation facilitant la consultation et l'apprentissage; adaptation à l'âge des élèves visés. L'aspect linguistique est lié à la justesse et à la cohérence des notions linguistiques (y compris la traduction, s'il y a lieu) ainsi qu'au respect des normes et usages actuels de la langue anglaise.

Les ouvrages de grammaire sont également soumis à une évaluation des aspects socioculturel et matériel.

La liste des ouvrages de grammaire approuvés par la ministre est publiée sur Internet. Pour favoriser l'enseignement et l'apprentissage, une grammaire devrait correspondre aux orientations des programmes d'anglais, langue seconde. Ainsi, le Bureau d'approbation du matériel didactique (BAMD) se réserve le droit d'inclure, dans cette liste, des commentaires ponctuels pour indiquer la conformité partielle de certains ouvrages.

## **5. Durée d'approbation des ouvrages de grammaire**

La durée d'approbation d'une grammaire de référence est de sept ans. L'approbation pourra être reconduite si, au terme de cette période, la grammaire est toujours actuelle. Cette disposition vise à ce que les ouvrages tiennent compte de l'évolution lexicale (néologismes et archaïsmes).

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **Critères d'évaluation**



## Aspects pédagogiques

**Premier critère : L'ouvrage est conforme au contenu des programmes d'anglais, langue seconde, du Programme de formation de l'école québécoise<sup>2</sup>.**

Élément à considérer	Points d'analyse
<b>1.1 Le contenu de l'ouvrage (règles, énoncés, définitions, explications, exemples, tableaux, etc.) correspond à l'ensemble des aspects du répertoire linguistique mentionnés dans les programmes d'études du secondaire.</b>	<p>1.1.1 Les diverses notions grammaticales des programmes d'anglais, langue seconde, c'est-à-dire les parties du discours, les types de phrases, la formation des mots et l'accord, de même que les règles concernant l'emploi des majuscules, les règles de ponctuation et les règles portant sur l'orthographe d'usage sont présentes dans l'ouvrage et conformes aux normes établies.</p> <p>1.1.2 La terminologie utilisée (métalangage) correspond à celle des programmes d'études du secondaire.</p> <p>1.1.3 L'ouvrage présente des liens avec les connaissances grammaticales acquises aux cycles précédents et s'inscrit dans la continuité de celles-ci.</p> <p>1.1.4 L'ouvrage est en anglais uniquement.</p> <p>1.1.5 L'ouvrage précise clairement que ces notions ne doivent pas faire l'objet d'un enseignement ni d'une évaluation systématiques.</p>

---

2. Les documents qui portent sur la progression des apprentissages et qui font partie du Programme de formation de l'école québécoise contiennent des indications concernant les conventions linguistiques.

## Aspects pédagogiques

**Deuxième critère : L'ouvrage est conçu de manière à aider les élèves dans leurs différentes pratiques et à les soutenir dans leur compréhension de la langue.**

Éléments à considérer	Points d'analyse
<b>2.1 Le contenu de l'ouvrage facilite l'observation et l'étude des phénomènes langagiers.</b>	<p>2.1.1 La structure de l'ouvrage (c'est-à-dire sa présentation et l'organisation des cas et des phénomènes à l'étude) facilite la compréhension et correspond à la description du fonctionnement de la langue anglaise.</p> <p>2.1.2 Des renvois ou autres indications permettent de compléter la recherche.</p> <p>2.1.3 Le métalangage est utilisé de façon récurrente pour faire référence aux mêmes éléments dans l'ensemble de l'ouvrage.</p> <p>2.1.4 Les textes et les exemples sont cohérents et diversifiés, et ils facilitent l'observation des cas et des phénomènes.</p> <p>2.1.5 Les procédés d'insistance, qu'ils soient linguistiques ou graphiques (caractère gras ou italique, couleurs, etc.), mettent en évidence les régularités de la langue et facilitent l'observation et la compréhension des phénomènes langagiers.</p> <p>2.1.6 La structure est prévisible, les éléments étant présentés de la même façon d'une notion à l'autre.</p>

<b>Éléments à considérer</b>	<b>Points d'analyse</b>
<p><b>2.2 Des indications et des exemples améliorent la structure de la phrase et du texte.</b></p>	<p>2.2.1 Les explications et les exemples illustrent d'abord les grandes régularités de la langue puis, s'il y a lieu, les cas qui peuvent porter à confusion, les cas d'exception, etc.</p> <p>2.2.2 Les difficultés, les pièges et les cas d'exception sont expliqués en tenant compte de ce que les élèves sont susceptibles de voir dans un cycle donné et correspondent à leur niveau de développement langagier.</p> <p>2.2.3 Les exemples sont diversifiés et témoignent de l'application de la grammaire à différents textes (genres, domaines disciplinaires) provenant de diverses sources.</p> <p>2.2.4 Des contre-exemples sont utilisés lorsque cela est nécessaire. Ils sont clairement indiqués et sont donnés dans la perspective d'une étude des régularités de la langue.</p> <p>2.2.5 L'ouvrage est exempt d'erreurs délibérées.</p>
<p><b>2.3 L'organisation de la table des matières, de l'index et du contenu en général permet aux élèves de situer rapidement les phénomènes linguistiques qu'ils doivent étudier ou auxquels ils ont à se référer.</b></p>	<p>2.3.1 La table des matières et l'index sont conçus pour faciliter le repérage des différents éléments de contenu.</p> <p>2.3.2 La mise en page est bien organisée et aérée.</p> <p>2.3.3 Les figures, les tableaux, les annexes, les encadrés et les illustrations facilitent le repérage des éléments importants.</p>
<p><b>2.4 Les procédés typographiques facilitent le repérage des éléments importants.</b></p>	<p>2.4.1 Le type et la taille des caractères facilitent la lecture et sont appropriés à l'âge des élèves.</p> <p>2.4.2 La mise en relief (caractère gras ou italique, guillemets, majuscules, etc.), les couleurs et les pictogrammes sont utilisés de façon pertinente et constante, et avec modération.</p>

## Aspects pédagogiques

**Troisième critère : L'ouvrage est adapté aux élèves auxquels il est destiné.**

Éléments à considérer	Points d'analyse
<b>3.1 Le contenu (règles, énoncés, définitions, explications, exemples, etc.) est formulé de façon claire.</b>	<p>3.1.1 Les règles, les énoncés, les définitions, les explications et les exemples sont clairs et présentés simplement.</p> <p>3.1.2 La formulation employée et le degré d'exhaustivité des phénomènes étudiés sont à la portée des jeunes. Un métalangage approprié est utilisé ainsi que des procédés qui le rendent accessible aux élèves.</p>
<b>3.2 Les exemples choisis sont adaptés aux élèves visés de manière à susciter leur intérêt et leur motivation.</b>	<p>3.2.1 Les exemples et les textes sont appropriés à l'âge des élèves.</p> <p>3.2.2 Les exemples et les textes reflètent leurs expériences, leurs champs d'intérêt et leurs besoins.</p> <p>3.2.3 Les exemples et les textes sont d'un niveau de développement langagier approprié à l'apprentissage de l'anglais en tant que langue seconde.</p>
<b>3.3 Des indications sont fournies sur la façon d'utiliser efficacement les tableaux, les schémas, les listes, l'index, la table des matières, etc., et contribuent à faire de la grammaire un ouvrage consulté de façon habituelle.</b>	<p>3.3.1 L'ouvrage est facile à utiliser par les élèves dans leur apprentissage de l'anglais en tant que langue seconde.</p> <p>3.3.2 Au besoin, des explications sont données sur la manière d'utiliser l'index, les tableaux de verbes, etc.</p> <p>3.3.3 Les pictogrammes, les symboles, les abréviations, les codes de couleurs et autres procédés graphiques sont clairement expliqués.</p>

## Aspects linguistiques

**Premier critère : L'ouvrage est adéquat sur le plan de la justesse et de la cohérence des notions linguistiques.**

Élément à considérer	Points d'analyse
<b>1.1 Les règles, les définitions, les explications et les énoncés sont justes et clairs. Les exemples choisis sont pertinents.</b>	<p>1.1.1 Les règles, les définitions, les explications et les énoncés sont exempts d'erreurs.</p> <p>1.1.2 Les exemples illustrent bien les règles et les usages de la langue anglaise.</p>

**Deuxième critère : L'ouvrage tient compte des normes et usages actuels de la langue anglaise.**

Élément à considérer	Points d'analyse
<b>2.1 L'ouvrage est conforme aux conventions linguistiques et témoigne du caractère vivant de la langue anglaise.</b>	<p>2.1.1 Les termes normalisés ou recommandés sont privilégiés et ils sont accompagnés d'indications explicites lorsque des termes concurrents sont d'usage fréquent.</p> <p>2.1.2 Les rectifications de l'orthographe sont prises en compte, sous réserve des décisions ministérielles qui seront prises à cet égard.</p> <p>2.1.3 Les tendances grammaticales modernes ou les néologismes sont précisés (féminisation des titres, emploi du futur proche, etc.).</p> <p>2.1.4 Les variétés de langue sont employées de manière nuancée en distinguant ce qui relève de l'usage courant et ce qui relève de la norme.</p> <p>2.1.5 Une bibliographie des outils consultés au cours de l'élaboration de l'ouvrage est fournie.</p>

